



SÉLECTION IDIV FILIÈRE EXPERTISE CAPN N° 3 ET 4

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs semaines, les temps forts du dialogue social se résument à de la communication pour le gouvernement et au mépris vis à vis des organisations syndicales.

Premièrement, le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) sera, dans un véritable déni de démocratie appliqué unilatéralement.

Deuxièmement, à la suite des violences à AIR France preuve du succès du dialogue social, des salariés sont arrêtés comme de vulgaires trafiquants à 6 h du matin.

Troisièmement, le comité technique de réseau (CTR) du lundi 28 septembre a montré que pour le Directeur Général, le dialogue social se limite de fait à des échanges lui permettant de dire qu'il a consulté les représentants des personnels pour ensuite, mettre en œuvre ses propres décisions.

Devant ce constat d'échec du dialogue, les organisations syndicales ont du quitté le CTR.

Quatrièmement, juste avant le lancement de la quatrième conférence sociale pour l'emploi, François Hollande a dit attendre des organisations syndicales « un engagement pour le dialogue ».

Faut-il en rire ou en pleurer ?

Tout le montre depuis plusieurs années, les instances dirigeantes (le MEDEF, la Finance et leurs séides politiques de droite comme de gauche) ne conçoivent le dialogue social que par l'approbation pure et simple de leurs décisions.

Cette mascarade de dialogue social justifie le boycott par la CGT des instances nationales depuis le 28 septembre.

Bien plus que de dialogue social, il faut dorénavant parler de monologue social, voire de monologue du recul social.

SUR LA FILIÈRE EXPERTISE

Tout d'abord, un constat s'impose : depuis 2013, le nombre de postes proposés est en régression constante et sensible : de 45 postes en 2013 nous passons cette année à 18 (34 l'année dernière).

De même, le nombre de candidats décroît régulièrement : 68 en 2012, 59 en 2013, 41 en 2014 et 34 cette année.

5 postes restent vacants (dont 2 faute de candidats), soit près du tiers des postes proposés.

Le moment est venu de s'interroger sur cette sélection : quelle est la raison de cette perte d'attractivité ?

La proposition de postes faisant l'objet de fiches détaillées reste toujours l'apanage du Directeur local sans recherche avec le réseau d'une demande appuyée sur des besoins exprimés. L'année dernière, 3 postes étaient restés vacants faute de candidats reçus experts et 3 autres faute de candidature. Si les postes correspondant aux fiches 2008-58, 2009-08 et 2010-06 ont été pourvus, les postes n° 2014-06, 2014-07 et 2014-09 semblent avoir disparu. La spécialité relative à ces postes était la fiscalité des collectivités locales. Pour mémoire, l'année dernière, nous vous avons demandé quelle était votre ligne de conduite concernant ce secteur sensible, dans la mesure où sur les quatre postes en création dans cette spécialité, seulement un avait été pourvu. Cette année la question reste donc d'actualité.

Concernant les deux postes en renouvellement et restés non pourvus, l'absence de candidats nous conduit à vous demander les raisons de ces vacances d'autant plus que la spécialité est la même dans les deux cas : fiscalité personnelle et patrimoniale.

Vous nous aviez annoncé en 2013 que la création d'un poste IDIV Expert supposait un financement par la suppression d'un poste IDIV Encadrement. Pour nous, c'est plutôt un « avantage » pour les grosses directions puisqu'elles comptent un plus grand nombre d'IDIV.

Comment ont été financées ces 18 créations ?

Enfin, pourriez-vous nous indiquer quelle est la situation du vivier ?

Montreuil, le 3/11/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63